

S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 149 500 €
Siret 702 040 775 00075 - RCS Meaux - APE 4676Z
N° Identification TVA FR 40 702 040 775

FACTURE

DOCUMENT	N°CLIENT	DATE
SOR F5007651	010041000	01.08.25
Dépôt : PA 06 BREE FREDERIC (06)		
Réf. Commande : ELS Du : 29.07.25		
Expédition du : 01.08.25 Franco		

Transport : XPO Logistics

Adresse de Livraison
NOYERAIE DES ABEILLES

LA BRUNETTE

46110 BETAILLE

Adresse de Facturation
NOYERAIE DES ABEILLES

LA BRUNETTE

46110 BETAILLE

TELEPHONE : 0565320320

CODE ARTICLE	DESIGNATION	QTE	UN	PRIX UNIT. HT	MONTANT HT	T
Notre Ident. FR40702040775 Votre Ident.FR6041805401100014						
* BON D'EXPEDITION N°B443230 Réf.: DEP ANNAGE @ 29/07 -----						
OP106HBLPE450310PT	SOREFLOW HB LPE 45 310MM Flowpack pour ensachage PE Longueur 1100 ml/ Mandrin 76 mm 4 Piece(s) \$ Soit Nombre de Bobine(s) :4 DEC Quantité mini suivant nos amalgames de production Contact : Elsa elsa@soretrac.fr ATTENTION : NOUS SERONS FERMES POUR CONGES DU 11/08/2025 AU 14/08/25-REPRISE LE 18/08/2025 DPT LE 01/08/2025	18,304	C2	46,40	849,31	1
merci de retourner votre traite acceptée sous huit aine						
Colis: 1 Pds: 86,00kgs						

Pénalités de retard de paiement égale à 10 points de pourcentage du taux légal d'intérêt. Indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Aucun escompte accordé, sauf négociation préalable. TVA acquittée sur les débits.
Un Forfait livraison de 50€ HT est applicable sur les commandes jusqu'à 499€ HT. Franco de port à partir de 500 € HT
Taux T.V.A. 1=20,000% Total T.T.C. Devise >>

Total H.T. 849,31
Total T.V.A. 169,86



MONTANTS	MODE DE REGLEMENT
1019,17	Traite au 30.09.25

REFERENCES A RAPPELER	
Doc	SOR F5007651
Code Client	10041
Date	01.08.25
Montant	1019,17

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations de la société SORETRAC (ci-après la « Société ») et de son client (ci-après l' « Acheteur ») dans le cadre de la vente des produits commercialisés par la Société (ci-après le ou les « Produit(s) »).

1. Champ d'application des CGV :

Les présentes CGV sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande pour lui permettre de passer commande.

Toute commande implique nécessairement l'acceptation entière et sans réserve par l'Acheteur des présentes CGV qui valent sur tout autre document et notamment les conditions générales d'achat de l'Acheteur.

Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes stipulations ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2. Commande :

2.1 Modalités de commande

Les commandes peuvent être adressées par tout moyen, notamment par courriel et par téléphone.

Pour être valable, la commande doit préciser notamment l'identification et la quantité des Produits souhaités ainsi que le prix convenu, , le lieu et la date souhaités de livraison ou de l'enlèvement.

Les commandes ne sont réputées définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par l'envoi par la Société d'un accusé de réception de commande par courriel.

Si l'accusé de réception de commande fait état de modifications apportées par la Société à la commande initiale, la commande est considérée comme définitive sauf désaccord de l'Acheteur exprimé dans les cinq (5) jours suivant la réception dudit accusé de réception.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'Acheteur et ne peut être cédé sans l'accord préalable et écrit de la Société.

Il incombe à l'Acheteur de s'assurer, avant sa commande et sous sa seule responsabilité, que les Produits commandés conviennent bien à l'emploi envisagé, au besoin en demandant un échantillon et en procédant à tous essais et tests utiles de validation du Produit dans les conditions réelles de son utilisation et dans le respect de la fiche technique du Produit.

L'Acheteur est informé à cet égard que la Société ne dispose pas de personnel spécialisé dans le conseil sur l'emballage, de sorte qu'il est seul responsable des choix qu'il opère en la matière.

2.2 Modification ou annulation de la commande

Toute demande par l'Acheteur de modification, résolution ou annulation de commande ne pourra être acceptée que si elle est notifiée à la Société avant l'émission de l'accusé de réception de la commande concernée.

La Société se réserve le droit de refuser toute demande de modification, résolution ou annulation formulée par l'Acheteur après l'émission de l'accusé de réception de la commande concernée. Si la Société accepte les demandes de modification, elle émettra un accusé de réception modificatif.

En conséquence, si l'Acheteur demande l'annulation de tout ou partie de la commande après l'émission de l'accusé de réception, la Société est en droit de demander le paiement intégral de la commande concernée.

3. Prix :

Les Produits sont vendus aux prix en vigueur au jour de la passation de la commande, nonobstant d'éventuelles conditions spécifiques négociées entre la Société et l'Acheteur. Les prix sont exprimés en euros hors taxes et hors coûts éventuels de transport, livraison, expédition. Pour toute livraison en France métropolitaine :

- Si la commande est inférieure à cinq cents (500) euros hors taxes, un forfait de 50 euros pour la livraison est appliqué ;
- Si la commande est supérieure à cinq cents (500) euros hors taxes, le transport est pris en charge par la Société.

Pour toute livraison en dehors de la France métropolitaine, les conditions de transport seront déterminées en fonction de l'Incoterms applicable à la vente, tel que défini par les parties dans l'accusé de réception de la commande.

La Société se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment en informant préalablement l'Acheteur. Cependant, les Produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur à la date de validation de la commande tels que précisés dans l'accusé de réception de la commande.

4. Livraison :

4.1 Modalités

La livraison s'effectue conformément aux termes de l'accusé de réception de la commande. En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si l'Acheteur est à jour de ses obligations envers la Société.

4.2 Délais

Les délais d'expédition ou de mise à disposition pour enlèvement ne sont donnés qu'à titre indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des Produits chez le fournisseur et des transports.

En conséquence, les retards de livraison ne donnent pas droit à l'Acheteur d'annuler la commande concernée ou d'autres commandes en cours, de refuser les Produits ou de réclamer une quelconque indemnisation.

4.3 Risques

Les Produits sont livrables en fonction des conditions déterminées dans l'accusé de réception de la commande.

En cas d'enlèvement, les Produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur.

En cas de transport, les Produits voyagent aux risques et périls de la personne prenant en charge le transport.

Il appartient à l'Acheteur de vérifier les Produits au moment de leur

réception ou de leur enlèvement, en présence du transporteur et de faire toutes réserves utiles et motivées dans les conditions précisées à l'article L. 133-3 du Code de commerce, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois (3) jours qui suivent la réception des Produits.

5. Paiement :

5.1 Délai de paiement

Les factures sont payables dans un délai de quarante-cinq (45) jours fin de mois à partir de la date d'émission de la facture, sauf convention particulière déterminée dans l'accusé de réception de la commande et reprise sur la facture.

Le règlement s'effectue selon les modalités prévues dans l'accusé de réception de la commande.

5.2 Retard ou défaut de paiement

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans formalité, dès le jour suivant la date d'échéance de la facture impayée et sans préjudice de toute autre action que la Société serait en droit d'intenter contre l'Acheteur :

- L'application d'une pénalité égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de financement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage ;
 - L'application de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement actuellement fixée par décret à un montant de quarante (40) euros ;
 - L'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes dues par l'Acheteur pour toutes autres livraisons ;
 - Et/ou la faculté pour la Société de suspendre et/ou résilier sans délai, tout ou partie des commandes non encore payées.
- L'Acheteur s'interdit de différer le règlement des factures au motif d'une réclamation quelconque contre la Société.
- Aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par l'Acheteur entre d'éventuelles pénalités dues par la Société et les sommes dues par l'Acheteur à la Société.

5.3 Réserve de propriété

Les Produits livrés demeurent la propriété de la Société jusqu'au paiement complet et effectif du prix par l'Acheteur.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert des risques des Produits à l'Acheteur dès la livraison.

L'Acheteur peut néanmoins revendre ou transformer les Produits non encore payés à la Société dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise à la condition qu'en cas de revente, l'Acheteur paye immédiatement par priorité à la Société les sommes dues ou, à défaut, lui cède toutes les créances nées à son profit de la revente au tiers-acquéreur à due concurrence des sommes dues.

6. Réception :

Il appartient à l'Acheteur d'effectuer tous contrôles sur les Produits livrés et de s'assurer, avant toute revente, transformation ou utilisation, et sous sa seule responsabilité, qu'ils conviennent bien à l'emploi envisagé en procédant au besoin à tous essais et tests préliminaires. L'Acheteur est expressément informé que de légères différences en termes de poids, épaisseur, dimension et couleur notamment peuvent exister entre le Produit commandé et le Produit livré. L'Acheteur accepte que ces différences qui ne modifient pas l'usage du Produit et/ou sont indiquées dans la fiche technique du Produit ne l'autorisent pas à exprimer des réserves ou des réclamations.

Toute réclamation pour vice apparent ou non-conformité du Produit livré au Produit commandé doit être notifiée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit (8) jours de la réception des Produits. A l'expiration de ce délai, aucune réclamation ne sera recevable et les Produits seront réputés conformes. Il incombe à l'Acheteur de fournir dans sa lettre de réclamation toutes justifications quant à la réalité et la nature du vice apparent ou de la non-conformité invoqués. Pour les Produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées.

7. Retours :

Tout retour de Produit doit faire l'objet d'un accord préalable écrit de la Société. Tout Produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'Acheteur et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir ou à son remplacement.

Les frais et les risques du retour, s'il est accepté par la Société et s'il lui est imputable, seront à sa charge. Si le retour est imputable à l'Acheteur, ce dernier assumera les frais et les risques du retour. Les Produits renvoyés sont accompagnés d'un bon de retour et d'une copie du bon de livraison et de la facture à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où ils ont été livrés ainsi que correctement protégés. Toute reprise acceptée par la Société entraînera l'établissement d'un avoir au profit de l'Acheteur, après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés. Les retours non conformes ne donneront pas lieu à l'établissement d'un avoir. Si le Produit qui fait l'objet du retour est remplacé à l'identique par la Société, aucun avoir ne sera délivré.

8. Garantie :

Au cas où un Produit livré par la Société serait affecté d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication, et en sus des articles 1641 et suivants du Code civil, la Société consent la garantie décrite ci-dessous pendant une durée égale à trois (3) mois à compter de la livraison du Produit. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus recevable. Sont exclus de la garantie consentie à l'Acheteur : les vices apparents, les vices qui n'existaient pas au moment de la vente (notamment les vices qui proviendraient d'une cause extérieure au Produit ou d'une action, manipulation, transformation ou modification quelconque opérée par l'Acheteur ou son client sur le Produit et non prévue ni spécifiée par le fabricant), les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle du Produit, par un usage anormal ou un entretien défectueux

du Produit. Toute réclamation pour vice caché du Produit livré doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit (8) jours de la découverte du vice, l'Acheteur supportant la charge de la preuve de la date de sa découverte du vice. Il incombe à l'Acheteur de fournir dans sa lettre de réclamation toutes justifications quant à la réalité et à la nature du vice caché invoqué et quant aux conditions d'emploi ou le cas échéant de transformation du Produit par ses soins et/ou par son propre client.

9. Responsabilité :

Toute réclamation effectuée par l'Acheteur à quelque titre que ce soit ne l'autorise en aucun cas à suspendre le paiement des Produits concernés, ni a fortiori le paiement de tous autres Produits livrés par la Société. L'Acheteur ne peut pas non plus procéder à une compensation. L'Acheteur devra laisser dans les plus brefs délais à la Société toute facilité pour procéder ou faire procéder, directement ou indirectement, à toutes constatations et vérifications sur place des Produits litigieux. Si, après contrôle des Produits litigieux, un vice apparent, un défaut de conformité ou un vice caché du Produit est effectivement constaté par la Société, la Société procèdera, à son choix et à ses frais exclusivement, au remplacement ou au remboursement dudit Produit, sans que l'Acheteur, qui l'accepte, ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation ou à la résolution de la vente.

Il est expressément convenu que la Société ne peut être tenue responsable d'un quelconque dommage indirect tel que notamment la perte de chiffre d'affaires, le manque à gagner, la perte de clientèle, la désorganisation de l'entreprise.

La responsabilité de la Société est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par l'Acheteur.

En tout état de cause, sauf faute lourde ou dolosive, la responsabilité de la Société est plafonnée au montant du prix hors taxes des Produits viciés livrés.

10. Imprévision et force majeure :

10.1 Imprévision

En cas de survenance d'un évènement extérieur à la volonté de la Société et de l'Acheteur compromettant l'équilibre du contrat au point de rendre préjudiciable l'exécution des obligations, la Société et l'Acheteur s'engagent à négocier de bonne foi la modification du contrat. Sont notamment visées une variation du prix des matières premières et une augmentation du coût du transport.

A défaut d'accord entre la Société et l'Acheteur à l'issue d'une période de trente (30) jours, la Société pourra annuler la commande sans que l'Acheteur ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.

10.2 Force majeure

La Société ne pourra pas être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (ci-après l' « Evènement »).

En cas de force majeure la Société préviendra l'Acheteur par écrit (y compris courrier électronique) dans les plus brefs délais à compter de la survenance de l'Evènement, la commande affectée par l'Evènement étant alors suspendue de plein droit à compter de la date de survenance de l'Evènement sans que l'Acheteur ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre. Si l'Evènement venait à durer plus de quinze (15) jours ouverts à compter de sa date de survenance, la commande concernée pourra être résiliée par la Société ou par l'Acheteur sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à quelque indemnisation que ce soit à ce titre.

11. Données personnelles :

Les données personnelles recueillies auprès de l'Acheteur font l'objet d'un traitement informatique par la Société et sont enregistrées dans son fichier Acheteurs. Ces données personnelles sont indispensables au traitement des commandes. Elles sont également conservées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et les garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est la Société. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement habilités à les traiter en raison de leur fonction. Les données personnelles pourront le cas échéant être communiquées à des tiers pour l'exécution des commandes sans que l'autorisation de l'Acheteur soit nécessaire. En dehors de ce cas de figure, la Société s'interdit de donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'Acheteur à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors des pays membres de l'Union européenne, l'Acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

L'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données le concernant ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement des données de la Société à l'adresse suivante : soretrac@soretrac.fr. En cas de réclamation, l'Acheteur peut s'adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

12. Droit applicable – Litiges :

12.1 Droit applicable

Les présentes CGV, et plus généralement l'intégralité de la relation commerciale entre la Société et l'Acheteur sont régies par le droit français.

12.2 Clause attributive de juridiction en cas de litige

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV relèvera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.